

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Communication  
des décisions  
prises en vertu  
de la  
délégation de  
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 28 Juin 2021**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 28  
▪ représentés : 5  
▪ absent : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit du mois de Juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghali<sup>a</sup> THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**21 Juin 2021**

**Par procuration :** Madame Catherine THUIN (Madame Ghali<sup>a</sup> THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Madame Catherine COUDERC (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Nicolas TROTTOIN (Madame Valérie TREMOLIERES) Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
du compte-rendu  
de la séance :

**- 5 JUL. 2021**

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 027.21** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de prestations intellectuelles « Maitrise d'œuvre pour la réalisation du Musée du Gévaudan à Mende ».
- ❖ **N° 028.21** : Arrêté autorisant la signature du marché de fournitures « acquisition de fournitures de bureau et matériel scolaire pour la Ville de Mende ».

- ❖ N° 029.21 : Arrêté approuvant la mise à disposition gracieuse d'un local situé avenue des Gorges du Tarn à l'association l'ARECUP, du 30/06/21 au 31/12/21.
- ❖ N° 030.21 : Arrêté approuvant la mise à disposition gracieuse d'un potager situé Promenade du Vieux Pont à Monsieur Jean FOUGERAT, à compter du 01/06/21 pour 3 ans renouvelable.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DONNE ACTE.**

Publié le ...5...JUIL. 2021  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Mende, le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN  
AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES « MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR  
LA REALISATION DU MUSEE DU GEVAUDAN  
A MENDE »**

Le Maire de la Commune de Mende

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

**VU** le marché de prestations intellectuelles « Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Musée du Gévaudan à Mende » notifié le 9 octobre 2017,

**VU** le changement de statut d'un membre du Groupement,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de prestations intellectuelles ci-dessus exposé,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Est approuvé l'avenant n° 5 à passer avec le groupement d'entreprises suivant :

- SARL Atelier d'Architecture Emmanuel NEBOUT,
- Hélène BROUILLET, architecte,
- François PAYET, scénographe SARL METAPHORE(S),
- EGIS Bâtiments Sud-Ouest, économiste,
- Caroline PAUCHANT (Atelier K.RO.LINE), graphiste,
- Alexis COUSSEMENT (société ACL), concepteur lumière,
- Michel HELSON (Culture Tech), concepteur multimédia,
- Régis NEBOUT, architecte du patrimoine,
- INSE BET TCE,
- GAMBA acoustique,

Demeurant 3 Rue des Trésoriers de la Bourse – 34 000 MONTPELLIER ayant pour objet d'acter le changement de statut de Michel HELSON passant de profession libérale en société sous le nom de « RéalisationsEurope Limited ». Le cotraitant n°7 sera désormais REALISATIONSEUROPE LIMITED demeurant 14B impasse des Genêts – 22 200 SAINT AGATHON.

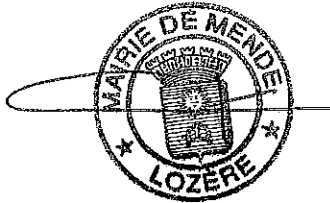
**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 20 MAI 2021

Le Maire de Mende,

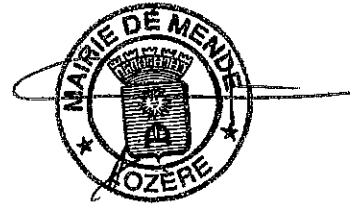
Laurent SUAU



Fait à Mende, le 20 MAI 2021

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



**Télétransmis à la Préfecture**

Le : 20 MAI 2021

Accusé de réception du : 20 MAI 2021



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURES « ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET MATERIEL SCOLAIRE POUR LA VILLE DE MENDE »**

Le Maire de la Commune de Mende

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

**VU** la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

**VU** les besoins en fournitures de bureau et matériel scolaire,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de conclure un marché de fournitures pour les besoins ci-dessus exposés,

**VU** la décomposition dudit marché en 2 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Services administratifs
- Lot n° 2 : Matériel scolaire pour les écoles publiques

**VU** les crédits inscrits au budget communal,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise O'BURO demeurant 48 Avenue du 11 Novembre – 48 000 MENDE, pour un montant minimum de 4 000 € HT et maximum de 12 000 € HT, correspondant aux prestations du lot n°1.

**Article 2 :**

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise O'BURO demeurant 48 Avenue du 11 Novembre – 48 000 MENDE, pour un montant minimum de 10 000 € HT et maximum de 25 000 € HT, correspondant aux prestations du lot n°2.

**Article 3 :**

La dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **20 MAI 2021**

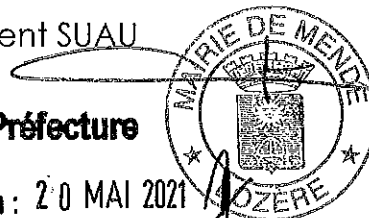
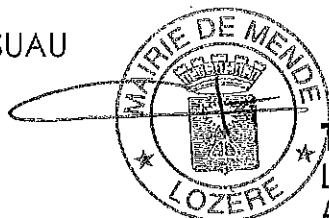
Fait à Mende, le **20 MAI 2021**

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



**Télétransmis à la Préfecture**

Le: **20 MAI 2021**

Accusé de réception du: **20 MAI 2021**



Nous, Maire de la Commune de MENDE

Secrétariat Général

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire,
- **Considérant** qu'il convient de procéder à la signature d'un contrat de mise à disposition avec L'ARECUP

### ARRETONS

**Article 1er :**

Est approuvé le contrat de mise à disposition d'un local avec l'association L'ARECUP représentés par Madame Anne FILLY, agissant en qualité de CoPrésidente et Mr François CHAMBOST agissant en qualité de CoPrésident de L'ARECUP, 3 rue de la Draine ZA du Causse D'Auge – 48 000 MENDE.

**Article 2 :**

Le local, d'une surface totale de 230 + 161 + 140 m<sup>2</sup> est situé 20 avenue des Gorges du Tarn – 48 000 MENDE.

**Article 3 :**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Cette gratuité porte tant sur le loyer que sur les charges du local.

**Article 4 :**

La présente convention est conclue pour une période **commençant à compter du 30 juin 2021 et se terminant le 31 décembre 2021.**

Les droits et obligations des parties contractantes sont réglés conformément aux dispositions du code civil et aux usages locaux pour toutes les hypothèses qui ne sont pas envisagées par le présent contrat.

Publié le - 3 JUIN 2021

Le Maire

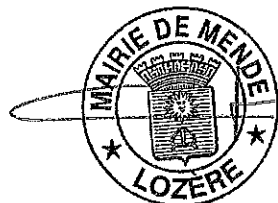
Laurent SUAU.

Mende, le

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU.

26 MAI 2021



Télétransmis à la Préfecture

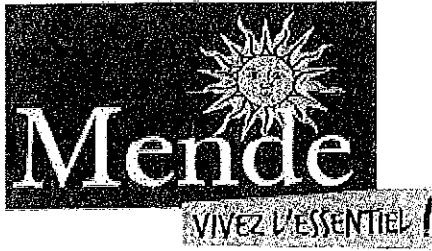
Le : -3 JUIN 2021

Accusé de réception du - 3 JUIN 2021



18897

020 - 21



Nous, Maire de la Commune de MENDE

Secrétariat Général

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire,
- Considérant qu'il convient de procéder à la signature d'un contrat de mise à disposition avec Monsieur FOUGERAT Jean résidant 24 Avenue Foch-48000 Mende

### ARRETONS

#### Article 1er :

Est approuvé le contrat de mise à disposition une parcelle de jardin potager cadastrée section AZ n°702 d'une superficie approximative de 284 m<sup>2</sup> situé promenade du vieux pont à Mende.

#### Article 2:

Le présent bail est consenti à titre gracieux.

#### Article 3 :

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2021. Ce bail sera renouvelé de manière expresse avant le dernier mois précédent son terme.

Publié le - 3 JUIN 2021

Le Maire

Laurent SUAU.

Mende, le

26 MAI 2021

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU.



Télétransmis à la Préfecture

Le : - 3 JUIN 2021

Accusé de réception du - 3 JUIN 2021